Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – Démission à l'AESA

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/10/2008, modifié le 27/03/2026

Herman Koëter, directeur scientifique de l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESA), vient de démissionner [1]. Parmi les raisons avancées : la surcharge excessive de travail de l'AESA et le poids trop grand de considérations politiques en amont des questions scientifiques qui lui sont posées. Selon Koëter, la directrice de l'AESA, Catherine Geslain-Lanéelle, est trop influencée par les politiques (pro et anti OGM) et l'industrie. Koëter n'accepte notamment pas que la Commission européenne (CE) demande à l'AESA de revoir ses opinions quant aux risques liés à des PGM, ces demandes jetant un trouble sur la confiance dont doit bénéficier l'AESA, notamment de la part des consommateurs. Quant à la surcharge de travail, H. Koëter prend l'exemple de l'évaluation de la sécurité des additifs alimentaires : « nous évaluons la sécurité des additifs alimentaires, ce qui doit être fait dans des délais courts. Ceci nous place dans une situation de conflits avec les exigences élevées des méthodes scientifiques ». En clair, les délais de réponses exigés de l'AESA ne correspondent pas aux délais nécessaires à une évaluation complète scientifiquement parlant. Cette constatation n'est pas sans conséquence puisque l'AESA est la clef de voûte de l'évaluation pré-autorisation des PGM dans l'Union européenne. Ce manque de moyens est en train de devenir patent également pour le Centre Commun de Recherche (CCR), responsable de valider les méthodes de détection et de traçabilité des PGM en cours d'autorisation. Il doit faire face en effet à une charge de travail de plus en plus importante, sur des délais qui eux ne changent pas, comme le soulignait Yves Bertheau lors du débat sur la tolérance de PGM non autorisées : « Les ressources humaines et financières actuelles permettent déjà difficilement [au CCR] d'être à jour sur [la validation des méthodes des PGM en cours d'autorisation]. En l'état, on voit donc mal comment il pourrait en plus intégrer un travail supplémentaire sur des PGM non autorisées » (cf. Inf'OGM Actu n°12, septembre 2008, UE – PGM non autorisées, la solution technique de tolérance). La question qui se pose aujourd'hui est donc de savoir comment la CE va réussir à, d'un côté, accélérer les procédures d'autorisation, notamment pour répondre aux besoins d'aliments de la filière européenne animale, et dans le même temps, continuer à assurer que les experts intervenant dans le dossier disposent du temps nécessaire pour effectuer correctement leur travail. Une réponse devra être donnée, pour trancher entre la « compétitivité » d'un secteur agricole et la santé des européens.

[1] http://www.allaboutfeed.net/news/id...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-demission-a-laesa/